



## **Reprise des opérations de vidange des fosses septiques et fosses de rétention – Saison 2010**

Nous vous rappelons que les opérations de vidange des fosses septiques et fosses de rétention reprennent ce printemps avec **la vidange des résidences habitées à l'année** des fosses situées dans le **secteur sud** compris entre la limite de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (Grand-Capsa) jusqu'au secteur des rues du Levant et du Mistral (excluant la route des Érables). Ces opérations se dérouleront entre le 17 mai et le 9 septembre.

Chaque propriétaire ou occupant du secteur sud sera avisé par écrit de la période exacte où le service sera dispensé. Sachez que vous n'êtes pas tenus d'être présents lors de la vidange. Une fois votre fosse vidangée, l'opérateur remplira et laissera sur place un bordereau de travail indiquant la date et l'heure de la vidange ainsi que tout commentaire ou constat relatif à celle-ci.

Voici un résumé des directives à suivre avant la vidange de votre fosse :

- ▶ Bien dégager le terrain donnant accès à la fosse de telle sorte que le camion puisse se rapprocher à au moins 30 mètres (100 pieds) de la fosse.
- ▶ Dégager (sans les enlever) les deux couvercles ainsi que leur pourtour sur environ 8 pouces afin que l'opérateur puisse les basculer sans difficulté et surtout sans les casser. **Les fosses recouvertes de tourbes devront donc être déterrées.**
- ▶ Mettre en place des repères afin de guider l'opérateur pour les fosses dont l'emplacement serait difficile à trouver.

Rappelez-vous que **seule la compagnie Sani-Orléans inc. est autorisée à procéder à la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville.**

Nous vous rappelons que des frais supplémentaires seront chargés directement aux propriétaires par Sani-Orléans inc. pour la reprise d'une visite (par exemple si les couvercles ne sont pas dégagés) et pour les vidanges effectuées soit en cas d'urgence, en période hors saison, en dehors du secteur desservi en 2010, en dehors des heures normales de bureau, lors d'un jour férié ou durant la fin de semaine.

Le parcours de la saison 2010 est représenté ci-après.

Pour toute question concernant le service de vidange des fosses septiques, veuillez communiquer avec Maxime Lamarre, inspecteur adjoint, au (418) 875-2758 poste 247.

## **PARCOURS DE LA SAISON 2010 :**

### **SECTEUR 1** (Semaine du 17 au 20 mai 2010)

Route de Fossambault (**PAIRS** du # 1996 au 2680 inclus.)  
Rue des Cyprès (au complet)

### **SECTEUR 2** (Semaine du 24 au 27 mai 2010)

Rue Bon-Air (complet)  
Route de Fossambault (**PAIRS** du # 2700 au 2776 inclus)

### **SECTEUR 3** (Semaine du 7 au 10 juin 2010)

Rue des Bois-Francis (complet)  
Rue de la Canadienne (au complet)  
Route de Fossambault (**PAIRS** du # 2788 au 3130 inclus)

### **SECTEUR 4** (Semaine du 14 au 17 juin 2010)

Rue de la Vallée (complet)  
Rue Laurentienne (complet)  
Route de Fossambault (**PAIRS** du # 3256 au 4252 inclus.)

### **SECTEUR 5** (Semaine du 21 au 23 juin 2010)

Route de Fossambault (**PAIRS** du # 4300 au 4360 + **IMPAIRS** #4201 & 4251 inclus)  
Rue des Buissons (complet)  
Rue de la Tramontane (complet)  
Rue du Labech (complet)  
Rue du Levant (complet)  
Rue du Mistral (complet)

### **SECTEUR 6** (Semaine du 19 au 22 juillet 2010)

Rue Edward-Assh (complet)  
Rue Tibo (complet)  
Rue des Bouleaux (complet)  
Route de Fossambault (**IMPAIRS** du # 3099 au 4191 inclus)

### **SECTEUR 7** (Semaine du 26 au 29 juillet 2010) (1<sup>er</sup> camion)

Rue du Grand-Pré (au complet)  
Rue de la Rivière (**PAIRS** du # 2 au 24 inclus)

### **SECTEUR 8** (Semaine du 26 au 29 juillet 2010) (2<sup>ième</sup> camion)

Rue de la Rivière (**PAIRS** du #30 au 46 & **IMPAIRS** au complet)  
Rue des Sous-Bois (complet)  
Rue Pic-Mouche (complet)  
Route de Fossambault (**IMPAIRS** du 2857 au 2687 inclus)

### **SECTEUR 9** (Semaine du 2 au 8 août 2010)

Route de Fossambault (**IMPAIRS** du 2027 au 2677 inclus)  
Rue de l'Entente (complet)  
Route du Grand-Capsa (du # 1 au 37 inclus)

### **SECTEUR 10** (Semaine du 9 au 12 août 2010)

Route du Grand-Capsa (du #39 au 104 inclus)  
+ Fosses de rétention.